



Bâche à l'intérieur

Par **ABA44**, le **06/09/2021** à **13:45**

Bonjour,

Je suis en train d'acheter un local professionnel au sein d'une co-propriété et où j'étais déjà locataire mais dans un autre. J'avais déjà mis des bâches aux fenêtres mais je souhaite changer car les dimensions ne seront plus les mêmes. Ce sont des bâches micro perforées à l'intérieur de mon local qui attachées le long des fenêtres comme des rideaux. Le syndic me dit que je dois demander l'autorisation lors de l'AG. Le vendeur qui est architecte me soutient que je fais ce que je veux au sein de mes locaux et que je n'ai pas besoin de cette autorisation. Qui a raison? Est ce de même pour la vitrophanie?

Merci

Par **CUJAS 26150**, le **06/09/2021** à **16:18**

Bonjour,

rendez-vous dans votre ADIL : <https://www.anil.org/>